



Pour publication immédiate : 16/08/2018

GOVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO SIGNE DES MESURES LÉGISLATIVES POUR SOUTENIR L'INDUSTRIE DES BOISSONS ARTISANALES DE NEW YORK

Le Gouverneur signe un projet de loi pour élargir les crédits fiscaux des agriculteurs et promouvoir la croissance de la culture du houblon

Des projets de loi additionnels ont été signés pour élargir les opportunités d'affaires des distilleries New Yorkaises

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a signé deux projets de loi aujourd'hui pour soutenir la production de houblon new-yorkaise et développer des opportunités d'affaires pour les distilleries artisanales dans l'ensemble de l'État.

« Cet effort déployé par le gouvernement afin de réduire la réglementation et diminuer les coûts pour l'industrie des boissons artisanales de New York continue de stimuler la croissance des brasseries, distilleries, de même que les cidreries et les vignobles, et ce, à la grandeur de l'État », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « En fournissant de nouvelles opportunités pour augmenter la production de houblon et de boissons artisanales, cette nouvelle législation contribuera à diversifier les produits New Yorkais, et à promouvoir la croissance de l'industrie du tourisme dans l'État, qui se chiffre à 100 milliards de dollars. »

« L'industrie agricole est essentielle à l'économie de notre État, et nos producteurs de boissons artisanales locaux offrent certains des meilleurs produits pour la clientèle New Yorkaise et même au-delà des frontières », **a déclaré la Lieutenant-Gouverneure Kathy Hochul.** « Nous continuons de soutenir et de stimuler l'industrie en offrant de l'aide aux agriculteurs pour accroître la production du houblon et offrir davantage de possibilités afin de favoriser la prospérité des producteurs de boissons artisanales. »

Accroître la production de houblon

Selon la législation actuelle, certains vergers et vignobles se qualifient pour une exonération d'impôts fonciers sans avoir à satisfaire à la condition de vente de 10 000 dollars en raison du fait que ces cultures mettent plus de temps avant d'atteindre la maturité. Tout comme les cultures de vergers et de vignobles, le houblon ne peut atteindre sa pleine maturité que plusieurs années après avoir été semé.

Ce projet de loi (A.10097/S.8841) fournira un allègement quant à l'exigence des ventes annuelles brutes et encouragera les agriculteurs à mettre en place de nouvelles houblonnières dans l'État de New York. Lorsque les agriculteurs utilisent un minimum de sept acres pour produire du houblon, ils peuvent recevoir un avantage fiscal dans la première, seconde, troisième et quatrième année de production. Ce projet de loi, qui entre en vigueur immédiatement, donnera également une exonération fiscale limitée aux agriculteurs qui replanteront ou agrandiront leurs productions de houblon pendant les six premières années.

Cette mesure aidera le secteur agricole New Yorkais à répondre à la demande croissante des brasseries artisanales, lesquelles requièrent une croissance New Yorkaise du houblon afin de se qualifier pour un permis de brasserie artisanale.

Soutenir la croissance des distilleries artisanales

De plus, le Gouverneur Cuomo a signé une loi (A.10128A/S.7793A), qui permettra aux entreprises possédant un permis de distillerie artisanale de signer des contrats avec un particulier pour produire une boisson personnalisée pour une consommation individuelle.

Selon la législation actuelle, les vignobles de New York sont autorisés à fabriquer des vins personnalisés pour des personnes non titulaires d'un permis.

Ces dernières mesures soutiendront la croissance de l'industrie des boissons artisanales et le nombre de producteurs agricoles, lequel a augmenté de plus de 160 pour cent depuis que le Gouverneur Cuomo a organisé le premier Sommet de la bière, vin, spiritueux et cidres (Beer, Wine Spirits and Cider Summit) en 2012. L'industrie des boissons artisanales New Yorkaise a connu une croissance de plus de 1 000 producteurs, notamment plus de 400 exploitations agricoles, microbrasserie et restaurant brasseries, et 132 distilleries agricoles, dont 104 se sont ajoutées depuis 2012.

Les modifications apportées depuis l'entrée en fonction du Gouverneur en 2011 incluent la baisse des taxes et des frais, la création de nouvelles licences pour les brasseries et cidreries agricoles, l'allègement des réglementations restrictives, l'apport d'un soutien pour la recherche, la réduction des délais pour l'obtention d'une licence de moitié et la refonte de la loi obsolète sur le contrôle des boissons alcoolisées de l'État (Alcoholic Beverage Control Law).

La Sénatrice Pamela Helming a déclaré : « En tant que présidente de la Commission législative sur les ressources rurales (Legislative Commission on Rural Resources), plusieurs parties prenantes sont en accord avec le fait qu'il est essentiel de soutenir nos producteurs de houblon qui fournissent à nos brasseries New Yorkaises en pleine croissance les ingrédients dont elles ont besoin. Nous avons rassemblé des gens de tous les partis afin que cette loi importante soit adoptée. Ma loi, jumelée avec le 100 000 dollars additionnel en financement pour la recherche Cornell sur le houblon et l'orge pour cette année, est une étape essentielle qui encouragera nos agriculteurs à cultiver du houblon afin de fournir à l'industrie des boissons artisanales de l'État les ressources locales dont elle a besoin pour continuer de prospérer. En travaillant avec

l'Assemblée législative et le Gouverneur, nous avons aidé les industries des boissons, de l'alimentation et de l'agriculture de New York à avoir une croissance exponentielle et attirer les visiteurs pour essayer certains de nos produits primés. Je remercie mes collègues de l'Assemblée et du Sénat pour leur support bipartite dans ce projet de loi, et je remercie le Gouverneur pour amené ce projet de loi à maturation ».

Le Sénateur David Valesky a déclaré : « La croissance de l'industrie des boissons artisanales New Yorkaises est indéniable, et travailler avec le Gouverneur et l'Assemblée législative a permis à nos brasseries, vignobles, cidreries, et distilleries de vivre une véritable renaissance. Cette dernière mesure offrira de nouvelles occasions pour nos distilleries artisanales afin de diversifier leurs produits et d'établir des liens avec les clients des quatre coins de l'État et au-delà. Je remercie le Gouverneur d'avoir approuvé cette loi et je suis fier de soutenir nos entreprises de boissons artisanales et agricoles ».

La Membre de l'Assemblée Carrie Woerner a déclaré : « À une époque, l'État de New York produisait 90 pour cent du houblon national, et l'industrie est en train d'effectuer une remontée. Au cours de la dernière année seulement, le nombre de brasseries artisanales a triplé. Cette loi établira les houblonnières comme terres agricoles, et ce, avec les mêmes abattements d'impôt que les vignobles et les vergers; permettant aux agriculteurs locaux de prospérer et de contribuer à un secteur agricole plus diversifié et fort dans les années à venir. J'aimerais souligner l'engagement du Gouverneur Cuomo et sa reconnaissance de la valeur et de la croissance potentielle de notre industrie agricole, et le remercier d'avoir fait de ce projet de loi une loi ».

Le Membre de l'Assemblée Robin Schimminger a déclaré : « Cette nouvelle loi permettra une plus grande parité dans les industries agricoles productives d'alcool de l'État de New York. Je suis heureux que le Gouverneur ait ratifié ce projet de loi. Le fait de permettre à une distillerie artisanale de produire une liqueur pour un particulier sans permis pour un usage personnel ou familial permettre la croissance d'une industrie encore inexploitée ».

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

[SE DÉSINSCRIRE](#)